

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2017 - 18 heures
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 18 h 05.

Après avoir entendu quelques communications de M. le Président,

- **PREND ACTE** des décisions du Bureau Communautaire et du Président
- **ADOPTE** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2017
- **DECIDE** la réalisation de la liaison cyclable Angevillers-Rochonvillers pour un montant de 385 000 € HT
- **EMET** un avis favorable sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics (SDAASP)
- **APPROUVE** les Compte Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) 2016 des zones d'activités concédées à la SODEVAM :
 - ZAC du Kickelsberg à Basse-Ham
 - ZAC de l'espace Meilbourg à Yutz
 - ZAC de l'espace Cormontaigne à Yutz
 - ZAC de l'Emaillerie à Manom
- **DECIDE** la vente à la Société MAXILOR 57 MONDELANGE en vue de la cession du site dit « Proximo » d'une parcelle d'une superficie de 41 000 m² nécessaires à son implantation sur la ZAC Actypôle et **FIXE** le prix de l'ensemble à 1 850 000 € HT
- S'agissant du développement économique, **DECIDE** l'octroi d'une subvention 2017 de :
 - 25 000 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord » pour l'organisation du Salon à l'envers
 - 38 318 € à l'association ALEXIS pour le soutien au fonctionnement de l'association et 3 000 € pour l'organisation du Concours Trajectoires
- **DEROGE** au dispositif de droit commun fixant la répartition de la contribution de l'ensemble intercommunal au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) en **FIXANT** les parts communales à 172 347 € et intercommunale à 1 247 541 €, **DECIDE** du versement de fonds de concours à hauteur de 241 844 € aux Communes de Angevillers, Fontoy, Kuntzig, Lommerange, Rochonvillers, Thionville, Tressange et Yutz et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les communes concernées par un fonds de concours pour identifier les projets
- **FIXE** les nouveaux montants d'attribution de compensation versés aux Communes membres de la Communauté d'Agglomération
- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget principal et du Budget annexe « Déchets »

- **DECIDE** de la prise de compétence facultative relative au « versement des contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) » à compter du 1^{er} janvier 2018 et **AUTORISE** M. le Président à **ENGAGER** la procédure de modification statutaire correspondante
- S'agissant du développement du haut débit domestique sur le territoire communautaire, **PREND ACTE** des éléments d'information communiqués et **PORTE** son attention sur le respect du calendrier de déploiement et la communication faite auprès des usagers
- **ENTERINE** le principe du contrat de concession de service comme mode de gestion du port de plaisance et du camping de Basse-Ham, **APPROUVE** le choix de M. le Président de confier ce contrat de concession de service à la Société Publique Locale (SPL) Moselle Nord Plaisance et **APPROUVE** les tarifs des droits à percevoir sur les usagers du port de plaisance et du camping
- En matière de soutien au sport de haut niveau, **ACCORDE** une subvention à hauteur de :
 - 8 000 € au Cyclo-Sport Thionvillois pour l'organisation du 8 au 10 septembre 2017 de la 32^{ème} édition du Tour de Moselle
 - 1 000 € à l'athlète handisport David SELLIER pour financer son projet sportif d'intégrer l'équipe de France pour les championnats d'Europe en 2018 et les Jeux Paralympiques de Tokyo en 2020
- En matière d'habitat social, **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer l'acquisition de 48 logements, Rue de l'Europe à Yutz
- **APPROUVE** le projet de plan d'actions sur la prévention de la radicalisation
- **APPROUVE** le projet de constitution d'un groupement de commandes pour la mission de synthèse sur la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) d'un montant prévisionnel de 15 000 € HT
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2016 :
 - sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
 - de la société VEOLIA, délégataire de service public de l'assainissement pour le site environnemental de traitement des eaux usées
 - de la société SG2A L'HACIENDA, délégataire pour la gestion des Aires d'accueil des Gens du voyage « La Verdine » à Thionville et « Pache Mendes » à Yutz
 - de la Commission consultative des services publics locaux
- **AUTORISE** la création, à compter du 1^{er} septembre 2017, du Service Commun à la Communauté d'Agglomération et à la Ville de Thionville concernant les Systèmes d'Information, et **AUTORISE** M. le Président à **EFFECTUER** toutes les modalités nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle
- **APPROUVE** le projet de constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Thionville et le CCAS de Thionville pour l'élaboration d'un schéma directeur informatique
- **DECIDE** la contribution de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 3 000 € à l'organisation de l'avant-première du docu-fiction qui retrace l'histoire de la découverte des Vases de Yutz
- **APPROUVE** les statuts modifiés du SYDELON.

La séance est levée à 19 h 40.